

Projet Alimentaire Territorial (PAT) : présentation de la démarche aux élus et acteurs du territoire

Labellisée en août 2021, la démarche d'élaboration du Projet Alimentaire Territorial de la CCFI a été présentée aux élus, partenaires et acteurs du territoire par Valentin Belleval, Président de la CCFI, Elizabeth Boulet, Vice-présidente en charge de l'aménagement durable du territoire, de la transition écologique et solidaire, de l'environnement et en présence de Patrick Valois, Vice-président en charge de la ruralité et de l'environnement au Département du Nord. Ancré localement, multi-partenarial et transversal le PAT de la CCFI vise à fédérer l'ensemble des acteurs du territoire en faveur d'une alimentation saine, locale et durable.

À l'occasion de cet événement, a également été signée la **charte d'engagement du label « Ici je mange local »** par Valentin Belleval, Président de la CCFI et Patrick Valois, Vice-président à la ruralité et l'environnement au Département du Nord. Via cette signature la CCFI **s'engage à développer l'approvisionnement local** (avec une distinction pour l'approvisionnement biologique) dans la restauration de ses multi-accueils petite enfance et du service restauration à domicile.

Qu'est-ce qu'un PAT ?

Issus de la Loi d'avenir pour l'agriculture de 2014, les projets alimentaires territoriaux (PAT) sont reconnus par le ministère de l'Agriculture. Leur objectif : **relocaliser la production agricole et ainsi favoriser l'autonomie alimentaire des territoires**. Aussi, « **bien mangé** » et « **bien produire** » sont les deux enjeux principaux auxquels les actions mises en œuvre doivent répondre en soutenant notamment les circuits courts et les produits locaux et de qualité... Dans le cadre de cette démarche partenariale, les acteurs publics, les agriculteurs, les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les organismes de formation et de recherche, les acteurs de l'économie sociale et solidaire, ainsi que les consommateurs sont associés à l'élaboration du PAT.

Le PAT de la CCFI

Territoire agricole, la Flandre intérieure réunit de nombreux agriculteurs, éleveurs, producteurs transformateurs et restaurants collectifs. S'appuyant sur l'existant, le PAT vise à **développer et coordonner les actions en faveur d'une alimentation locale, saine et durable**. La mise en œuvre du projet alimentaire territorial s'inscrit dans la politique globale de transition écologique menée par l'intercommunalité. Celle-ci est notamment inscrite dans le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Après la phase de diagnostic, son déploiement s'articulera autour des **deux axes prioritaires** identifiés :

1. **L'approvisionnement local et de qualité durable dans la restauration collective,**
2. **La lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective et auprès des ménages.**

ARNEKE
BAILLEUL
BAVINCHOVE
BERTHEN
BLARINGHEM
BOESCHEPE
BOESEGHEN
BORRE
BUYSSCHEURE
CAESTRE
CASSEL
EBBLINGHEM
EECKE
FLETRE
GODEWAERSVELDE
HARDIFORT
HAZEBROUCK
HONDEGHEM
HOUTKERQUE
LE DOULIEU
LYNDE
MERRIS
METEREN
MORBECQUE
NEUF BERQUIN
NIEPPE
NOORDPEENE
OCHTEZEELE
OUDEZEELE
OXELAERE
PRADELLES
RENSCURE
RUBROUCK
SAINT-SYLVESTRE-CAPPEL
SAINT-MARIE-CAPPEL
SAINT-JANS-CAPPEL
SERCUS
STAPLE
STEENBECQUE
STEENVOORDE
STEENWERCK
STRAZEELE
TERDEGHEM
THIENNES
VIEUX-BERQUIN
WALLON-CAPPEL
WEMAERS-CAPPEL
WINNEZEELE
ZERMEZEELE
ZUYTPEENE

Le PAT de la CCFI est élaboré avec l'implication de nombreux partenaires qui ont déjà formalisé leur soutien à l'élaboration du PAT : la Chambre d'Agriculture des Hauts-de-France, la CCI Grand Lille, l'Institut agricole d'Hazebrouck, le Groupe d'Action Local (GAL) des Flandres et le Syndicat intercommunal de ramassage des ordures ménagères SIROM Flandre Nord. Toutefois, cette liste n'est pas exhaustive, elle sera étoffée au fil de l'élaboration de la démarche.

Le diagnostic, la première pierre au PAT

Labellisé pour 3 ans, le PAT émergent (niveau 1) de la CCFI commence par une phase de diagnostic. Initiée début 2022, cette dernière comprend notamment la réalisation :

- D'une toile agricole et alimentaire,
- D'une étude de l'approvisionnement local et qualité durable en restauration,
- D'une enquête consommateur pour étudier les pratiques alimentaires,
- De la mise à jour du diagnostic agricole de 2017.

LES PHASES DU PAT



Les prochaines étapes



A propos de la CCFI

La Communauté de communes de Flandre intérieure, née le 1^{er} janvier 2014, est située aux carrefours des pôles du Dunkerquois, de l'Audomarois, de la métropole Lilloise et de la Belgique. Organisée autour des pôles urbains d'Hazebrouck, d'une part, de Bailleul et de Nieppe, d'autre part, la CCFI est composée de 50 communes et de 104 198 habitants sur un territoire principalement rural. Deuxième Communauté de communes la plus peuplée de France, la CCFI déroule son projet de territoire autour de la transition écologique, de la mobilité, des aménagements qui préparent l'avenir et développent son attractivité. Sa marque territoriale illustre son engagement quotidien au service des communes, des habitants et des acteurs du territoire « Cœur de Flandre ».

CONTACT PRESSE

Héloïse Ricou / hricou@cc-flandreinterieure.fr

Communauté de communes de Flandre intérieure
222 bis rue de Vieux-Berquin 59190 Hazebrouck
t +33 (0)3 74 54 00 59 / www.cc-flandreinterieure.fr